

**DEPARTEMENT
DE LA MARNE**

**ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE**

**CANTON DE
CHALONS - 3**

**COMMUNE DE
CHEPY**

Date de convocation :

29 février 2016

Nombre de
Conseillers : 10

Présents : 8
Votants : 8

N° 1289/2016

*Annule et remplace la
délibération n° 1279-
2016*

Objet :

Revalorisation de
l'indice de rémunération
de la Secrétaire de
Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 MARS 2016

L'an deux mil seize, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

MENISSIER Martine, VILLE Gérard, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice, DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents et excusés, Messieurs : GIOVANNI Philippe, BALOURDET Patrice.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la rémunération de l'adjoint administratif de 1^{ère} classe (secrétaire de Mairie) à :

- Echelle 4
- Echelon 9
- Indice Brut : 386
- Indice Nouveau Majoré : 354

Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre globalisé 012- Frais de personnels et assimilés.

Extrait certifié conforme,

Fait à Chepy, le 08 mars 2016.

Le Maire,
J. ROUSSINET